



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE 3 : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 3.3

Groupe de travail sur le droit pénal en vue de préparer un instrument équivalant aux « fiches belges »

Londres (UK), du 19 au 21 mars 2013

NOTE INFORMATIVE

La 3^e réunion du Groupe de travail 3 sur la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue à Londres du 19 au 21 mars 2013.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie. Le coordinateur national du projet EuroMed Justice III au Royaume-Uni, Mme Kimberly Davis, a également pris part à la réunion.

Par ailleurs, le ministre palestinien de la Justice a prononcé une allocution devant les participants au cours de la dernière journée de la réunion.

La réunion fut ouverte par Antonino Crea, Chef de secteur Migration, Justice, Police, Commission européenne, Direction générale Développement et Coopération EuropeAid, Unité F4 – Programmes régionaux Voisinage Sud ; Kevin Barry, Chef de l'équipe des projets internationaux, Ministère de la Justice, Royaume-Uni ; et M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. M. Crea a également assuré la séance de clôture de la réunion.

Deux exposés thématiques ont été présentés au cours de la réunion. Le premier sur la « Situation actuelle concernant le droit pénal et le droit procédural pénal par rapport aux mesures suivantes : Témoins, victimes, suspects – Convocation et audition. L'expérience britannique » a été fait par M. Ayo Awoyungbo, Procureur de la Couronne auprès du Service des poursuites de la Couronne, Royaume-Uni.

Le deuxième exposé a porté sur « Le Réseau Judiciaire Européen (RJE) : vision, mission et perspectives d'avenir ». Le RJE a été présenté par Mme Fátima Martins, Secrétaire du Réseau Judiciaire Européen, Responsable du Secrétariat du RJE. Ces deux exposés furent suivis d'un débat animé et fructueux entre les orateurs et les participants.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette troisième et dernière réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel (du type fiches belges).
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première et la deuxième réunion de ce groupe de travail. A cet égard, et afin d'atteindre le principal objectif de ce groupe de travail, cette méthodologie nous permettra aussi d'obtenir un instrument équivalent aux « Fiches belges » dans la perspective et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires du projet.

- c) Avoir une discussion approfondie sur les mesures suivantes : **Lieux – Perquisition et descente sur les lieux** : Perquisition et visite domiciliaire. Descente sur les lieux (visite sur les lieux où l’infraction a été commise). **Témoins, victimes, suspects – Convocation et audition** : Convocation de témoins. Audition de témoins : procédure normale. Audition de témoins : par vidéo. Audition de témoins : par téléphone. Audition d’enfants. Audition de collaborateurs de justice. Audition de victimes/parties civiles. Audition d’experts. Convocation de suspects/inculpés. Audition de suspects/inculpés : procédure normale. Audition de suspects/inculpés : par vidéo. Audition de suspects/inculpés : par téléphone. Confrontation. **Opérations transfrontalières** : Observation transfrontalière; Poursuite transfrontalière. Tracking transfrontalier (par le placement d’un émetteur sur un véhicule ou une personne). Livraison surveillée. Equipes communes d’enquête.
- d) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant le droit pénal dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- e) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice et les affaires relevant du droit pénal.
- f) Mener un débat fructueux sur l’état des lieux du droit pénal dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs relatifs aux questions débattues pendant cette réunion. Ce débat a permis aux participants de comparer les différents cadres juridiques et les différentes réglementations en matière de procédure pénale qui existent dans la région.

Les participants sont reconnaissants au Ministère britannique de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l’équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l’organisation de cette réunion.

Londres, le 21 mars 2013.